Image not found or type unknown

Dégât des eaux - vente en lot - en volume

Par **Karlaud44**, le **06/05/2016** à **13:10**

Bonjour,
Je suis propriétaire non occupant d'un loacal professionnel
au rez de chaussée
Le locataire m'a signalé une fuite venant par le sol
Après verification, il apparait que la canalisation d'eau
allant du compteur vers le local voisin et passant sous mon local est percée mais la recherche de fuite n'a pu définir exactement l'endroit encastrée dans la dalle sous mon local car la canalisation est gainée
Le local voisin ne subit aucune fuite mais il a une consommation d'eau phénoménale et pour le moment pas d'eau du tout car on a stopper l'arrivée son compteur
La fuite étant chez moi, j'ai pris en charge la recherche de fuite mais l'assurance ne veut pas être impliquée pour savoir qui est responsable de la réparation
Je souhaiterais savoir, du fait de la particularité de la vente en volume qui est en charge de la réparation en apparent ? - il n'y a pas de copropriété
- le propiétaire de l'immeuble
- le propriétaire du local voisin dont c'est le conduit d'eau
le propriétaire de l immeuble dit que c'est privatif
le proppriétaire du local voisin dit que c est commune
et je dis que ce n'est pas ma canalisation
Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés